



Inaptitude / Deux employeurs

Par **MadeleineL**, le **23/04/2025** à **12:23**

Bonjour,

En CDI depuis plus de 35 ans avec une entreprise A.

Et, en CDI depuis plus de 15 ans avec une entreprise B.

Le metier est le meme pour les deux employeurs.

Ayant été en Accident de travail avec l'employeur A pendant plus de 5 ans.

Plusieurs arrêts de travail et des reprises avec Mi-temps therapeutique.

Suite à la dernière reprise du travail, le medecin du travail de l'entreprise B m'informe de l'inaptitude au travail.

Mais, me laisse reprendre le travail pour deux mois suite à ma demande.

Et, reprogramme un RDV medicale pour évaluer si je suis capable de poursuivre le travail.

Que se passe t-il si le medecin du travail de l'entreprise B émet une décision d'inaptitude au travail?

Cela s'applique t-il aussi à l'entreprise A? (Meme metier)

L'indemnité spéciale de licenciement s'applique aux deux employeurs?

A 5 ans de la retraite, est-il plus judicieux de poursuivre jusqu'a la retraite ou d'accepter l'inaptitude?

Quels sont les pieges de l'inaptitude ?

(Toutefois,
ces indemnités ne sont pas dues par l'employeur qui établit que le refus par le salarié du reclassement qui lui est proposé est abusif.)

Vous remerciant par avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Par **Prana67**, le **23/04/2025** à **13:38**

Bonjour,

L'avis d'inaptitude ne compte que pour l'employeur ou vous avez eu l'accident. Comme pour l'arrêt qui a été traité en AT la ou vous avez eu l'accident et en maladie "normale" chez l'autre employeur.

Quand à savoir s'il est judicieux ou pas d'accepter l'inaptitude, c'est au cas par cas et c'est surtout à vous de savoir si vous allez facilement retrouver un job ou si vous allez "galérer" pendant 5 ans.